



Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les conseillers,

La commission, composée de Mme Isabelle Peneveyre, M. Olivier Briand, Mme Régine Emanuelle Bidal suppléante et présidée par M Patrick Wenger s'est réunie le 29 mai afin d'étudier le préavis susmentionné.

La commission remercie M. le syndic Christian Kunze pour sa disponibilité, son temps et les réponses données à toutes les questions posées par ses membres.

Préambule :

La commune de Chavornay est propriétaire de la parcelle 4029 d'Essert-Pittet d'une surface de 27 mètres carrés sur laquelle est érigé un bâtiment à la rue du Village 1 qui servait de local d'entreposage des équipements pour le service du feu. Suite à la réorganisation du SDIS le local servait de dépôt à la commune d'Essert-Pittet.

A ce jour, ce local n'est plus utilisé par nos services.

Par ailleurs, le bâtiment est contigu au bâtiment d'habitation occupé par M et Mme Philippe Gloor à la rue du Village 3.

Discussion :

M. le Syndic a expliqué la situation. Comme la municipalité ne voit aucune utilité à garder ce local, elle a décidé de le vendre à la famille Gloor qui se porte acquéreur.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, invite le conseil communal à prendre la décision suivante

Le conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis municipal n° 5-2/18
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- D'autoriser la municipalité à vendre la parcelle n° 4029 d'Essert-Pittet au prix de CHF 110'000.-
- D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

La commission

Isabelle Peneveyre

Olivier Briand

Régine Bidal (Suppléante)

Patrick Wenger (Rapporteur)